



Modalités de sélection Trampoline Synchronisé

Jeux Mondiaux Hommes

Chengdu (CHN), du 8 au 10 Août 2025

Obligation en 2025 : Concourir en filière Nationale, être né en 2008 ou avant.

Epreuves de sélection :

- Epreuve N° 1 : 16 mai 2025, Masters, Bois-Colombes
- Epreuve N° 2 : 12/13 juin 2025, Championnats de France, Rennes

Pour chaque épreuve de sélection, les gymnastes doivent présenter 2 exercices Libres (total : 4 exercices)

Format des épreuves aux Jeux Mondiaux et Objectif :

- **Epreuve qualificative**, 8 paires en compétition, deux exercices libres.
- **Demi-finale** : Un exercice Libre. La paire classée N°1 de l'épreuve qualificative rencontre la N° 4. La paire N°2 du classement rencontre la paire N°3.
- **Finale pour la médaille de Bronze** : les perdants des Demi-finales se rencontrent.
- **Finale pour la médaille d'Or** : les gagnants des demi-finales se rencontrent.

Notre objectif est l'accès en demi-finale, c'est à dire se retrouver parmi les 4 premières paires, de façon à aller chercher une médaille.

L'analyse des CM 2023 nous montre qu'il faut au moins 16.2 points de difficulté (Nouveau Code) pour être concurrentiel et se rapprocher d'un score ≥ 52.5 points qui nous permettrait vraisemblablement d'accéder à la demi-finale.

Remarque : Tous les gymnastes souhaitant se sélectionner et participer aux jeux Mondiaux, sont maîtres de constituer leur paire synchronisée.

Modalités de détermination des paires :

La paire synchronisée sera retenue selon les critères suivants :

- **Addition des 2 meilleurs scores** parmi les 4 exercices présentés lors des épreuves de sélection $\geq 100,00$ Pts.
- Chaque score sera retenu uniquement si la Difficulté de l'exercice est ≥ 15.9 Pts.

Une paire suppléante sera également proposée selon les mêmes critères.

Dans le cas où aucune paire n'aurait rempli ces exigences minimales, la Direction Technique Nationale proposera à la commission de sélection une paire synchronisée après analyse des performances lors de ces tests de sélection et si besoin, des résultats antérieurs.

Modalités de départage des gymnastes des ex aequo : L'exercice comptabilisé ayant la plus haute valeur en difficulté, sera retenu.

Conditions Particulières : Une paire synchronisée dans l'incapacité de participer à la première épreuve à Bois-Colombes, pourrait avoir la possibilité d'effectuer un exercice supplémentaire au cours de la deuxième épreuve prévue à Rennes, si l'organisation le permet et que l'incapacité est justifiée.

Commission de sélection de la Fédération :

Les sélections seront annoncées à l'issue de la réunion de la commission de sélection de la Fédération Française de Gymnastique. Tout gymnaste retenu devra adhérer à l'esprit et au programme de préparation du collectif.



La Direction Technique Nationale